

CHARTRE DES VOLONTERRES

Depuis 2017, le format des séjours en immersion s'améliore en qualité pour une prise en charge plus personnalisée.

Plus qu'un simple accueil de bénévoles, ce séjour est devenu au fil des ans, un véritable programme de solidarité visant à sensibiliser et transmettre concrètement les valeurs agroécologiques au plus grand nombre de bénéficiaires.

Afin d'éviter les confusions, ces personnes anciennement appelées "bénévoles au jardin", sont, depuis, des "VolonTerres".

Sans concurrencer un travail officiel rémunéré, et dans le respect des réglementations qui régissent ce statut, le.a volonTerre permet de répondre à ce besoin d'une implication différente.

Entre les volonTerres et l'association Terre & Humanisme qui les accueille, des échanges d'une grande richesse peuvent avoir lieu, dans le travail, dans le partage des savoirs, et dans la rencontre de l'autre tout simplement. Cette richesse dépend directement de l'écoute, du respect mutuel et de la rigueur.

Les volonTerres ainsi que tous les acteurs de Terre & Humanisme partagent un socle de valeurs communes :

- Conscience et lutte contre toute forme de discrimination :
 - Sexisme, genre et orientations sexuelles
 - Racisme et colonialisme
 - Culturelle et sociale
 - Toute forme de handicap (validisme)
- Apartisane : ne fait pas de prosélytisme pour un parti politique
- Laïque : neutralité à l'égard des croyances de tout un chacun, afin de garantir l'égalité de traitement sans distinction d'appartenance religieuse.
- Souveraineté démocratique : favorise le dialogue et la prise de décision consciente et collaborative.
- Respect et valorisation du vivant dans son ensemble

Le siège de l'association, le Mas de Beaulieu, est un champ d'exploration d'un autre possible. Il est donc important que chacun.e prenne part à la construction de ce « nouveau vivre ensemble », mais ceci n'exclut pas le respect des consignes communes.

VolonTerre chez Terre & Humanisme

Les jardins du Mas de Beaulieu sont un support pédagogique co-créé par les jardinier.ères et les volonTerres ; ils sont un lieu de transmission de savoir-faire en agroécologie.

Le temps et l'énergie que les volonTerres consacrent à l'association sont principalement réservés aux jardins et à la vie collective. De façon ponctuelle, il peut être demandé de participer à d'autres volets de la vie associative (tâches administratives, bâti, événements...).

L'association Terre & Humanisme s'engage à l'égard de ses volonTerres

- ☒ à les accueillir dans la sobriété et la bonne humeur (aire camping, cuisine et salle à manger, wc, douches),
- ☒ à les informer sur les activités et le fonctionnement de Terre & Humanisme,
- ☒ à leur transmettre des savoirs et des savoir-faire en rapport avec l'agroécologie, à et favoriser les échanges entre les personnes présentes,
- ☒ à leur confier, en fonction des nécessités du moment, des activités relatives à leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- ☒ à leur fournir la nourriture de base (légumes, céréales, légumineuses, œufs, fromage, huiles, condiments, fruits, thé, café et pain issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement),
- ☒ à couvrir, par une assurance adéquate, les risques causés ou subits dans le cadre des activités à Terre & Humanisme. A ce sujet, l'adhésion à l'association est obligatoire car elle permet de bénéficier d'une assurance responsabilité civile. Il est cependant impératif que le.a volonTerre soit couvert.e personnellement par la sécurité sociale et/ou une mutuelle. C'est pourquoi il est nécessaire, avant toute implication sur le terrain, de nous remettre votre fiche d'engagement volonTerre dûment complétée et votre adhésion à l'association.

Entre Terre & Humanisme et ses volonTerres, il ne peut exister de lien de subordination au sens strict du droit du travail.

Le.a volonTerre s'engage vis-à-vis de Terre & Humanisme

- ☒ à s'investir dans la vie collective de l'association,
- ☒ à participer à la co-crédation du lieu par l'implication spontanée aux tâches de la vie quotidienne, en prenant en considération les autres dans leurs spécificités,
- ☒ à respecter l'organisation interne de l'association ainsi que le planning de travail de la semaine,
- ☒ à participer au minimum 6 heures par jour aux activités de l'association,
- ☒ à verser, dans la mesure de ses moyens financiers, une participation solidaire aux frais inhérents à son séjour.

En cas de désaccord, et après concertation mutuelle, les deux parties- Terre & Humanisme ou le.a volonTerre- pourront interrompre leur collaboration.

Merci de votre venue !
